



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/1/Add.1
6 mars 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 avril 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/1 : contient l'ordre du jour provisoire de la 48^e Réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/1.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/2 : présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 47^e Réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi mises en œuvre par le Secrétariat suite à la 47^e Réunion et sur les préparatifs pour la 48^e Réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat durant cet intervalle.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/3 : fournit des informations sur l'état du Fonds au 6 mars 2006, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 37 598 485 \$US en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 47^e Réunion inclusivement. Le solde du Fonds a été mis à jour par le Trésorier afin d'inclure les nouvelles contributions des Parties. Le document comprend aussi une mise à jour sur les pertes et les gains associés au mécanisme de taux de change fixe. Il informe le Comité exécutif de la décision XVII/41 de la Réunion des Parties qui instruit le Trésorier de prolonger l'application du mécanisme de taux de change fixe pour une autre période d'essai de trois ans et de la décision XIV/40 selon laquelle aucune Partie ne peut modifier la devise sélectionnée pour sa contribution au cours de la période triennale. Il fournit des informations sur les dates auxquelles les billets à ordre ont été transférés, reçus et encaissés, suite à la décision 45/59 f) i). Il présente des informations globales sur l'état des contributions et des décaissements, les intérêts accumulés ainsi que les pertes et les gains associés au mécanisme de taux de change fixe.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/3.
2. Prier les Parties habilitées à utiliser l'option du mécanisme de taux de change fixe d'informer le Trésorier de leur intention d'y recourir d'ici la 49^e Réunion du Comité exécutif.
3. Demander au Trésorier d'ajouter à son rapport pour la 49^e Réunion du Comité exécutif la liste des pays qui choisissent de recourir au mécanisme de taux de change fixe pour verser leurs contributions au Fonds durant la période triennale 2006-2008.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/4 : contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, le remboursement des fonds provenant de projets annulés, d'autres ajustements dans les projets et des demandes de transfert de projets.

Questions à traiter :

- Les agences d'exécution remboursent 751 179 \$US, plus des coûts d'appui de 77 291 \$US;
- Demandes de transfert de projets :
 - Élimination du CTC comme agent de transformation dans l'élimination du trichlorure d'azote pour la production de chlore à Prodesal S.A. (COL/PAG/47/INV/64)
 - Plan national d'élimination des SAO à Cuba (CUB/PHA/45/INV/30) et (CUB/PHA/43/TAS/25); et
- Ressources totales disponibles pour la 48^e Réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les soldes des projets et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/4.
2. Prendre note du montant net des fonds remboursés à la 48^e Réunion par les agences d'exécution multilatérales pour des soldes de projets totalisant 751 179 \$US dont 372 434 \$US provenant du PNUD, 136 537 \$US provenant du PNUE après le remboursement de fonds reversés auparavant par erreur pour 3 projets, 247 596 \$US provenant de l'ONUDI et un remboursement de 5 388 \$US à la Banque mondiale pour des fonds reversés par erreur auparavant pour un projet.
3. Prendre note du montant net des coûts d'appui remboursés à la 48^e Réunion par les agences d'exécution multilatérales pour des soldes de coûts d'appui de projets totalisant 77 291 \$US dont 46 296 \$US provenant du PNUD, 10 279 \$US provenant du PNUE après le remboursement de coûts d'appui reversés auparavant par erreur pour 3 projets, 28 323 \$US de l'ONUDI et un remboursement de 7 607 \$US à la Banque mondiale pour des coûts d'appui reversés par erreur auparavant pour un projet.
4. Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans totalisant 11 812 361 \$US, coûts d'appui en sus, dont : PNUD - 824 798 \$US, coûts d'appui en sus; PNUE – 119 467 \$US, coûts d'appui en sus; ONUDI – 165 063 \$US, coûts d'appui en sus, et Banque mondiale – 10 703 033 \$US, coûts d'appui en sus.
5. Prendre note du virement de 114 480 \$US plus des frais d'agence de 10 303 \$US de la Banque mondiale au PNUD pour le projet "Élimination du CTC comme agent de transformation dans l'élimination du trichlorure d'azote pour la production de chlore à

Prodesal S.A." (COL/PAG/47/INV/64) et endosser les ajustements qui résultent des transferts de la 48^e Réunion.

6. Prendre note que le montant de 192 547 \$US de l'Allemagne au titre de la coopération bilatérale, approuvé pour la période 2003-2005 pour le plan national d'élimination des SAO à Cuba, incluant 116 000 \$US du plan de mise en œuvre de 2005 (CUB/PHA/45/INV/30) plus 76 547 \$US de la première tranche du plan (CUB/PHA/43/TAS/25) devraient venir en déduction des futures approbations de l'Allemagne.
7. Prendre note du montant de 38 426 955 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 48^e Réunion.

b) Planification financière

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/5 : traite des éléments de la décision XVII/40 de la 17^e Réunion des Parties concernant le réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour 2006-2008. Il présente aussi les budgets annuels suggérés et la disponibilité des ressources à la lumière des rentrées de fonds attendues pendant la période, les fonds disponibles pour des activités nouvelles et les contributions bilatérales.

Questions à traiter :

- Encaisse et rentrée des contributions;
- Budget et répartition des ressources pour la période 2006-2008;
- État des engagements à terme et des ressources disponibles pour des activités nouvelles pendant la période 2006-2008; et
- Contributions bilatérales.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur la planification financière pour la période 2006-2008, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/5.
2. Adopter une répartition des ressources de 156 666 667 \$US en 2006, 156 666 667 \$US en 2007 et 156 666 666 \$US en 2008.
3. Inviter les Parties contributrices à effectuer leurs versements pour 2006 d'ici juin 2006, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la 11^e Réunion des Parties et à permettre le plein engagement du budget de 470 millions \$US pendant la période 2006-2008 tel que prévu par la décision XVII/40 de la 17^e Réunion des Parties (paragraphe 3).
4. Inviter les Parties contributrices à verser leurs arrérages s'élevant à 59,6 millions \$US, reportés de la période 2003-2005, pendant l'année 2006.

5. Demander aux Parties contributrices qui utilisent des billets à ordre de permettre au Trésorier d'accélérer l'encaissement des billets à ordre, selon la décision 25/2.
6. Inviter les pays aux économies en transition qui n'ont rien versé antérieurement, à faire leurs contributions au Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal pour la période 2006-2008 pour la mise en œuvre complète du plan d'élimination de trois ans afin de permettre la conformité des pays visés à l'article 5 aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal et d'éviter des manques à gagner résultant du non paiement ou du paiement tardif des contributions annoncées pendant la période de conformité pour les pays visés à l'article 5.
7. Accepter que les 142 millions \$US de ressources disponibles pour de nouveaux engagements soient alloués en priorité aux besoins de conformité des pays visés à l'article 5.
8. Demander aux agences bilatérales de préciser les coûts des activités prévues dans leurs plans d'activités et de respecter les propositions de projet indiquées pendant la période 2006-2008.

6. Plans d'activités de 2006-2008

a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/6: regroupe les plans d'activités des agences bilatérales et des agences d'exécution pour la période 2006-2008. Il contient *entre autres* une comparaison des plans au modèle axé sur la conformité/plan d'élimination triennal; la répartition des ressources; la mise en œuvre des activités continues et de la conformité y compris la situation et les perspectives de conformité à la lumière des activités prévues; les indicateurs d'efficacité, incluant les indicateurs historiques tel que l'exige la décision 42/5 et conclut par des commentaires et recommandations.

Questions à traiter:

- Chevauchements potentiels de projet non résolus pour les activités de destruction des HCFC et des SAO prévues par le PNUD et l'ONUDI;
- Activités pour les HCFC dans les plans d'activités de 2007 et 2008;
- Activités de destruction des SAO dans les plans d'activités de 2006-2008;
- Valeur du plan d'activités du Gouvernement de l'Allemagne pour 2006-2008; et
- Autres activités nouvelles incluses dans le plan d'activités de 2006 puisque la valeur des activités identifiées dans les plans d'activités de 2006 dépasse le budget proposé de 8,9 millions \$US.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- 1 Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2006-2008 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/6.

2. Examiner le maintien de toutes ou certaines activités classées comme "Autres activités nouvelles" non requises pour la conformité et des activités "Inhalateurs à doseur/pharmaceutiques" dans les plans d'activités de 2006 à la lumière des ressources disponibles.
3. Inviter les agences bilatérales et les agences multilatérales d'exécution à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des projets approuvés pour faciliter la réalisation de la réduction des substances réglementées prévue pour 2007, en notant qu'il était prévu d'éliminer 42 175 tonnes PAO en 2006 à travers les projets approuvés.

b) Plans d'activités des agences d'exécution

i) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/7 : présente les plans d'activités des agences bilatérales pour la période 2006-2008. Les Gouvernements de l'Australie, de l'Allemagne, du Canada, de la France, du Japon et de la Suède ont fourni des informations sur leurs activités bilatérales prévues pour la période 2006-2008.

Questions à traiter:

- Activité de réseau pour les pays insulaires du Pacifique dans le plan d'activités de l'Australie;
- Valeur et activités du plan d'activités de l'Allemagne;
- Activités de destruction dans le plan d'activités du Japon; et
- Activité de réseau contre le commerce illicite dans le plan d'activités de la Suède de 2006.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait:

1. Prendre note, avec gratitude, des plans d'activités pour 2006-2008 sur la coopération bilatérale remis par : l'Australie, l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et la Suède, tels que présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/7;
2. Examiner l'admissibilité d'une activité de réseau pour les pays insulaires du Pacifique, incluse dans le plan d'activités de l'Australie, à la lumière de l'approbation antérieure et du fait que les pays insulaires du Pacifique n'ont pas accès à des réseaux régionaux tandis que d'autres pays qui ne sont plus admissibles au financement y ont accès.
3. Examiner le plan d'activités de l'Allemagne à la lumière des ressources disponibles pour la coopération bilatérale et du fait que la totalité, sauf 35 469 \$US, est requise pour des tranches annuelles d'accords pluriannuels dues pendant la période triennale courante.
4. Compte tenu des exigences de conformité associées aux Plans de gestion de l'élimination finale identifiés dans le plan d'activités, demander au Secrétariat du Fonds d'explorer avec l'Allemagne et les autres agences la manière la plus efficace dont les activités requises pour la conformité dans les 13 pays africains pourraient être accélérées, en

rester dans l'allocation de fonds disponibles et, pour les agences concernées, de soumettre des requêtes pour le financement de la préparation de projets exigés pour développer ces activités à la 49^e Réunion du Comité exécutif, le cas échéant.

5. Examiner la question du maintien des activités de destruction dans le plan d'activités du Japon pour 2006, à la lumière de la nécessité de s'occuper d'autres activités requises pour la conformité en 2006.
6. Examiner la question du maintien d'une activité de réseau contre le commerce illicite dans le plan d'activités de la Suède, à la lumière de la nécessité de s'occuper d'autres activités requises pour la conformité en 2006.

ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/8: contient un résumé du plan, les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le plan d'activités du PNUD pour 2006-2008.

Questions à traiter:

- Préparation de projet sur les inhalateurs à doseur en Colombie;
- Projet mondial d'échange d'informations sur le bromure de méthyle; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Endosser le plan d'activités du PNUD pour 2006-2008, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/8, tout en notant que l'endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni de leurs niveaux de financement, et toute modification étant basée sur l'examen des activités suivantes :
 - a) Préparation de projet sur les inhalateurs à doseur en Colombie à remettre en 2006;
 - b) Projet mondial d'échange d'informations sur le bromure de méthyle à remettre en 2007.
2. Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD qui figurent au Tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds, contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/8, tout en fixant un objectif de 27 pour le nombre de programmes annuels approuvés, un objectif de 10 pour le nombre de projets individuels approuvés, un objectif de 15 pour les activités achevées dans des accords pluriannuels et demander au PNUD de fournir un objectif pour l'assistance en matière de politiques et de règlements afin de refléter les efforts qu'il prévoit entreprendre à cet égard dans les projets et les accords pluriannuels approuvés.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/9 : contient un résumé du plan, les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le plan d'activités du PNUE pour 2006-2008.

Questions à traiter:

- Atelier table ronde sur le bromure de méthyle ;
- Stages pratiques pour les agriculteurs en Afrique ;
- Stratégie pour les pays avec des valeurs de référence nulles ;
- Programmes régionaux de sensibilisation sur les inhalateurs à doseur ;
- Projet mondial de stockage des halons dans les plans d'activités de 2007 et 2008 ;
- Analyses ; et
- Nouveaux indicateurs d'efficacité pour le Programme d'aide à la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Endosser le plan d'activités du PNUE pour la période 2006-2008, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/9, étant entendu que cela ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan d'activités, ni des niveaux de financement, toute modification étant basée sur l'examen des activités suivantes :
 - a) L'atelier table ronde sur le bromure de méthyle, à la lumière du financement pour le bromure de méthyle déjà fourni par le Programme d'aide à la conformité;
 - b) Les stages pratiques pour des agriculteurs en Afrique, notamment pour les activités au Botswana, Cameroun et Kenya, à la lumière du financement déjà approuvé et de la décision d'octroyer ou non un financement au Mozambique en échange de son engagement de retour à la conformité;
 - c) La stratégie pour les pays avec des valeurs de référence nulles, à la lumière de la décision 47/10, paras. c,d et f et de la décision 45/54;
 - d) Les programmes régionaux de sensibilisation sur les inhalateurs à doseur en gardant à l'esprit que la décision 47/24 para. a i) du budget du Programme d'aide à la conformité précédait la décision XVII/14 de la Réunion des Parties;
 - e) Miser sur l'avenir : soutien intégré de la gestion à long terme des banques de halons à la lumière des décisions 47/10, 18/22, 44/8 et des services actuellement offerts par le programme Programme d'aide à la conformité pour les halons.
2. Demander au PNUE de mettre en œuvre la décision 33/3 para. b i) et de fournir des analyses avec des résultats mesurables avant la préparation de ses plans d'activités annuels et pour y contribuer.
3. Remplacer les indicateurs d'efficacité convenus dans la décision 41/93 du Programme d'aide à la conformité par les indicateurs suivants :

- a) Efficacité du suivi des réunions thématiques/ de réseaux régionaux;
 - b) Efficacité du soutien des unités de l'ozone dans leur travail, notamment orientation pour les nouvelles unités de l'ozone;
 - c) Assistance aux pays en situation réelle ou potentielle de non-conformité (selon les décisions de la Réunion des Parties et/ou d'après des données communiquées selon l'article 7 et d'après une analyse de tendances);
 - d) Innovations dans la production et la livraison de produits et de services régionaux d'information;
 - e) Coopération étroite entre les équipes régionales du Programme d'aide à la conformité, les agences bilatérales et les agences d'exécution multilatérales qui travaillent dans les régions.
4. Approuver les indicateurs d'efficacité et les objectifs du PNUE pour 2006, énoncés dans les Tableaux 2 et 3 des observations du Secrétariat, tel que contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/9, en fixant un objectif de 20 pour le nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels à approuver et un objectif de 16 pour le nombre de projets individuels approuvés.

iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/10 : contient un résumé du plan, les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le plan d'activités de l'ONUDI pour 2006-2008.

Questions à traiter:

- Activités sur le bromure de méthyle;
- Projet de compresseurs;
- Enquêtes sur les HCFC; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait:

1. Endosser le plan d'activités de l'ONUDI pour 2006-2008, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/10, étant entendu que cela ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan d'activités, ni des niveaux de financement, toute modification étant basée sur l'examen des activités suivantes :
 - a) Projets pour des pays qui ont reçu un appui pour respecter les mesures de réglementation de 2005 pour le bromure de méthyle pendant la période 2006-2008 à la lumière des engagements pris de devancer considérablement l'élimination du bromure de méthyle dans ces pays d'ici 2015;

- b) La préparation de projet en vue d'un projet de compresseurs pour un pays qui a bénéficié de soutien pour un accord d'élimination des CFC.
2. Examiner les enquêtes sur les HCFC pour des pays mentionnés dans la décision 46/27 à la dernière réunion de l'année, si des fonds s'avéraient disponibles.
3. Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI qui figurent au Tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds, contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/10, tout en fixant un objectif de 29 pour le nombre de programmes annuels approuvés et un objectif d'élimination de 1 119,4 tonnes PAO en 2006 pour les projets individuels, et encourager l'ONUDI à revoir son objectif pour l'assistance en matière de politiques et de règlements afin de refléter ses plans de fournir une telle assistance dans le cadre de ses efforts continus pour ses projets approuvés et ses accords pluriannuels.

v) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/11 : contient un résumé du plan, les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2006-2007.

Questions à traiter:

- Projets sur le bromure de méthyle et l'élimination du 1,1,1-trichloroéthane en Équateur;
- Élimination du CTC dans l'étude sectorielle sur le chlor-alkali;
- Projet pharmaceutique en Chine; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Endosser le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2006-2008, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/11, tout en précisant que l'appui du plan ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement. Toute modification serait fondée sur les facteurs suivants :
 - a) Projet sur le bromure de méthyle en Équateur à remettre en 2006;
 - b) Élimination du CTC dans l'étude sectorielle sur le chlor-alkali ;
2. Prendre note de la décision du Gouvernement de l'Équateur d'inclure un projet d'élimination du 1,1,1-trichloroéthane dans le plan d'activités de la Banque mondiale de 2007 au lieu du plan de 2006.
3. Approuver le projet pharmaceutique en Chine à la dernière réunion de l'année, s'il reste des fonds disponibles.

4. Approuver les indicateurs d'efficacité présentés au Tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds, contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/11 tout en fixant un objectif de 23 pour le nombre de programmes annuels approuvés et un objectif de 20 pour le nombre d'activités repères à terminer et demander à la Banque mondiale de fixer un objectif pour l'assistance en matière de politiques et de règlements pour les pays qui demandent cette assistance afin de refléter les efforts qu'elle compte entreprendre à cet égard dans le cadre de ses projets approuvés et accords pluriannuels.

7. Mise en œuvre du programme

a) Surveillance et évaluation

i) **Rapport final de l'évaluation intermédiaire des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination dans les pays à faible volume de consommation mettant l'accent sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/12 : l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes dans les pays à gros volume de consommation fait suite à une évaluation antérieure des plans de gestion des frigorigènes dans les pays à faible volume présentée à la 41^e Réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/7). Étant donné que les plans de gestion des frigorigènes pour les pays à gros volume ont été approuvés après ceux des pays à faible volume et qu'ils semblaient devoir relever des défis différents, notamment à cause de la taille du secteur de l'entretien, cette évaluation est une mise à jour de la précédente sur les pays à faible volume qui tient compte des circonstances particulières dans les pays à gros volume. Selon la décision 46/7 du Comité exécutif, l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes dans les pays à gros volume a été combinée à celle des plans nationaux d'élimination. L'accent étant mis sur le secteur d'entretien dans la réfrigération, les aspects gestion des plans nationaux d'élimination mentionnés comme des enjeux d'évaluation dans l'étude théorique sur l'évaluation des plans nationaux d'élimination (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/12) et dans la décision subséquente 45/11 ont été explorés mais sans faire l'objet d'une analyse en profondeur.

Questions à traiter:

- Démarche d'évaluation et méthodologie;
- Situation de conformité et risques de non-conformité;
- Contexte institutionnel et législation;
- Résultats des projets indépendants et des plans de gestion des frigorigènes; et
- Évaluation préliminaire des plans nationaux/sectoriels d'élimination des CFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note des résultats et des recommandations contenus dans le rapport final d'évaluation, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/12.

2. Décider de :

- a) Recommander aux Gouvernements des pays visés à l'article 5 qui mettent en œuvre et/ou préparent des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination de tenir compte des résultats et des recommandations de l'évaluation présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/12;
- b) Demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales lors de la mise en œuvre de plans nationaux d'élimination continus ou de la planification de nouveaux plans nationaux d'élimination de :
 - i) Tenir compte de la décision 41/100 pour le volet Récupération et Recyclage des plans nationaux d'élimination et d'élaborer en collaboration avec le Secrétariat du Fonds, des recommandations sur les listes d'équipements appropriés pour les principaux groupes cibles et de partager l'information sur les fournisseurs concurrentiels, incluant ceux situés dans les pays visés à l'article 5;
 - ii) Baser la formation des techniciens sur une stratégie associant la formation théorique à des exercices pratiques durant des séminaires aux nombres de participants limités et de perfectionner le programme des instituts de formation technique sur l'entretien dans la réfrigération dans les pays où cela n'a pas encore été fait;
 - iii) Accorder une pleine attention aux aspects sécurité et aux modifications nécessaires ou au remplacement des composantes électriques dans les pays où se donne une formation sur l'utilisation des hydrocarbures et notamment leur conversion; et
- c) Demander au Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution et les agences bilatérales, d'élaborer un format de rapport approprié pour l'évaluation des progrès réalisés dans les programmes de travail annuels qui résumerait les informations requises par la décision 47/50 dans des tableaux d'ensemble normalisés.
 - ii) **Recommandations du « Rapport du Comité exécutif sur l'évaluation des projets de formation des douaniers et des projets de systèmes d'octroi de licences à la 25^e Réunion du Groupe de travail à composition non limitée» (suivi de la décision XVII/16, para. 8 de la 17^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/13: le Rapport du Comité exécutif sur l'évaluation des projets de formation des douaniers et des projets de systèmes d'octroi de licences (UNEP/OzL.Pro.WG.1/26/6) a été préparé en réponse à la décision XIV/7, para. 6 de la 14^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal et présenté à la 25^e Réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en juin 2005. Les recommandations du rapport figurent à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/13. La 25^e Réunion du Groupe de travail a

pris note du rapport et la 17^e Réunion des Parties a soulevé de nouveau la question dans le cadre des discussions sur la prévention du commerce illicite de SAO réglementées et décidé de demander au Comité exécutif d'examiner les recommandations à sa 48^e Réunion.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Présenter au Secrétariat de l'ozone, les recommandations qui figurent au paragraphe 8 b) dans le cadre des études et des discussions continues sur la meilleure façon de contrer le commerce illicite de SAO.
2. Demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de préparer et de mettre en œuvre des plans nationaux d'élimination et des plans de gestion de l'élimination finale de manière à assurer la mise en œuvre des recommandations qui figurent au para. 8 b) et de mettre en œuvre les recommandations qui figurent au para. 8 c).
3. Demander au PNUE de mettre en œuvre les recommandations qui figurent au para. 8 d).

iii) Questions relatives aux rapports d'achèvement de projet (suivi de la décision 47/6)

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/14: le rapport fait suite à la décision 47/6 et fournit des informations sur les progrès réalisés dans la cohérence et l'intégralité des informations contenues dans les rapports d'achèvement de projet déposés, sur le dépôt des rapports d'achèvement de projet concernant des projets achevés avant la fin de 2002 et l'identification des raisons pour lesquelles les rapports d'achèvement de projet n'avaient pas été remis (sections II et III et Annexe I). Il présente aussi des lignes directrices pour les rapports d'achèvement de projet des projets ne portant pas sur des investissements (Annexe II) et des recommandations sur le meilleur usage des leçons tirées dans les rapports d'achèvement de projet (Section IV).

Questions à traiter:

- Progrès réalisés concernant les informations contenues dans les rapports d'achèvement de projet et leur dépôt;
- Réponses des agences d'exécution et des agences bilatérales concernant les raisons des retards dans la remise des rapports d'achèvement de projet ;
- Approche retenue pour analyser les leçons tirées des rapports d'achèvement de projet;
- Leçons tirées qui n'ont pas encore été visées par des décisions spécifiques du Comité exécutif; et
- Projets de lignes directrices pour les rapports d'achèvement de projet des projets ne portant pas sur des investissements.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait demander :

1. Aux agences d'exécution et aux agences bilatérales d'intégrer la collecte des données pour les rapports d'achèvement de projet et les obligations de rapport dans les contrats

avec leurs consultants et les entreprises ou établissements bénéficiaires, le cas échéant, pour s'assurer que toutes les données nécessaires pour les rapports d'achèvement de projet soient fournies à temps à l'agence et contiennent les informations requises.

2. Au PNUE de s'assurer, le cas échéant, que les représentants de l'industrie et autres intervenants soient invités aux réunions des réseaux régionaux pour traiter des leçons tirées pertinentes pour le transfert technologique et de l'élaboration de technologies de remplacement comme moyens d'échanges d'informations et d'expertise.
3. Aux agences d'exécution de :
 - a) Diffuser, dans certains pays visés à l'article 5, des informations sur les fabricants d'équipements locaux/nationaux qui produisent des équipements adaptés aux Petites et moyennes entreprises à des prix concurrentiels;
 - b) Tenir compte des différences socioculturelles, politiques et administratives entre les pays participants afin d'éviter les retards, d'encourager dans la mesure du possible l'échange d'idées et d'expériences plutôt que des projets régionaux;
 - c) S'assurer que les implications financières et commerciales des projets de conversion soient planifiées convenablement et envisager des mesures d'atténuation, au besoin;
 - d) S'assurer que les entreprises bénéficiaires comprennent pleinement toutes les procédures et les coûts de mise en œuvre des projets et, le cas échéant, convenir avec elles d'échéances d'achèvement précises pour les activités complémentaires, telles que l'installation de nouveaux équipements additionnels ou la construction d'édifices pour la relocalisation de site; et
 - e) Inclure les leçons tirées dans les rapports périodiques des programmes annuels de mise en œuvre, puisque les projets pluriannuels représentent actuellement les principales modalités de mise en œuvre des projets.
4. A l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, d'inclure ces leçons tirées dans le rapport d'achèvement de projet global en plus de celles signalées dans les rapports d'achèvement de projet.

iv) Étude théorique sur l'évaluation des projets impliquant le tétrachlorure de carbone comme agent de transformation et des accords d'élimination

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/15: l'évaluation du secteur du tétrachlorure de carbone (CTC) fait partie du programme de travail de l'évaluation et de la surveillance en 2006. Il met l'accent sur le CTC utilisé comme agent de transformation et sur la production de CTC. L'étude théorique pose une évaluation initiale des progrès réalisés à partir des documents de projet et des

rapports périodiques et d'achèvement reçus. L'étude identifie ensuite les principaux enjeux que l'évaluation devra couvrir et suggère un plan de travail pour la phase des visites.

Questions à traiter:

- Élimination de CTC réalisée, consommation résiduelle et risques de non-conformité dans les pays visés à l'article 5 et état de la production dans les pays visés et non-visés à l'article 5;
- Politiques gouvernementales et surveillance;
- Qualité de la documentation examinée; et
- Enjeux de l'évaluation et plan de travail suggéré.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de CTC et des accords d'élimination, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/15, incluant les enjeux d'évaluation proposés et le plan de travail pour la seconde phase de l'évaluation.

b) Retards dans la mise en œuvre des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/16: contient une évaluation des progrès réalisés dans les projets avec des retards de mise en œuvre, identifiés par des décisions prises lors de réunions antérieures du Comité exécutif. Il traite des projets pour lesquels des rapports de situation ont été exigés. Il présente aussi un projet dont l'annulation éventuelle a été proposée et traite de l'incidence du projet annulé sur la conformité.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports de situation additionnels et des rapports sur les projets avec des retards de mise en œuvre remis au Secrétariat par l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, la Suède et les 4 agences d'exécution, contenus dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/16).
2. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures prévues selon l'évaluation de la situation par le Secrétariat (progrès, quelques progrès ou aucun progrès), feront rapport et aviseront les gouvernements et les agences d'exécution, le cas échéant.
3. Demander au Gouvernement de l'Italie de remettre un rapport sur les retards dans la mise en œuvre lors de la 49^e Réunion.
4. Prendre note de l'achèvement de 14 projets sur les 56 classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre.
5. Prendre note des lettres d'annulation éventuelle qui devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
PNUE	BGD/PHA/42/TAS/18	Plan national d'élimination des SAO; sensibilisation du public et diffusion de l'information auprès des principaux intervenants (programme de travail de 2004) au Bangladesh
PNUE	BGD/PHA/42/TRA/16	Plan national d'élimination des SAO: formation et programme d'accréditation pour les techniciens d'entretien en réfrigération, incluant l'élaboration d'un code des pratiques exemplaires (programme de travail de 2004) au Bangladesh
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Élaboration de lignes directrices pour promouvoir la sécurité dans les conversions d'aérosols
PNUE	GLO/SEV/39/TAS/247	Assistance pour la sensibilisation régionale
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance technique et politique au Kenya
ONUDI	BHE/FOA/39/INV/15	Élimination du CFC-11 par la conversion au n-pentane dans la fabrication de produits en mousse rigide à des fins d'isolation chez Stirokart Co. en Bosnie-Herzégovine

6. Prendre note des recommandations du Secrétariat du Fonds sur l'annulation éventuelle d'un projet pluriannuel "Élimination de toutes les utilisations résiduelles du bromure de méthyle dans des applications sur les sols pour lutter contre les parasites au Chili", mis en œuvre par la Banque mondiale, tel que présenté dans le Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports.

c) Retards dans la proposition des tranches annuelles (suivi de la décision 47/50)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/17: contient des informations sur les propositions de tranches annuelles de projets pluriannuels, incluant les raisons des retards dans la remise des tranches annuelles et les nouvelles dates de remise prévues pour les tranches retardées. Il présente aussi des recommandations pour examen par le Comité exécutif.

Question à traiter:

- Demandes de changements des dates d'échéance et leur incidence.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note des informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels proposées au Secrétariat par l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, telles que contenues dans le document sur les retards dans la proposition des tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/17).
2. Accepter les changements des dates d'échéance pour des tranches annuelles spécifiques, tel qu'indiqué à l'Annexe I du présent document.
3. Prendre note du fait que sur 34 tranches annuelles d'accords pluriannuels, 20 ont été proposées à temps pour la 48^e Réunion.
4. Prendre note qu'il faudra envoyer des lettres pour les tranches annuelles suivantes dont la proposition était prévue à la 48^e Réunion, demandant les raisons du retard et

encourageant les agences d'exécution et les gouvernements concernés des pays visés à l'article 5 à proposer ces tranches annuelles de toute urgence à la 49^e Réunion:

Pays	Agence	Secteur	Tranche annuelle	Raison du retard
Cuba	PNUD	Élimination des SAO	2006	Changement dans la composition de l'agence d'exécution
Équateur	Banque mondiale	Élimination des CFC	2006	Retards dans l'audit de gestion
RPD de Corée	ONUDI	Production	2005	En attente du rapport de vérification
RPD de Corée	PNUE	Élimination des CFC	2006	A venir
Macédoine	ONUDI	Élimination des CFC	2006	En attente du rapport de vérification

5. Prendre note qu'il faudra envoyer des lettres pour les tranches annuelles suivantes dont la proposition était prévue à la 48^e Réunion, demandant les raisons du retard, et encourageant les agences d'exécution et les gouvernements concernés des pays visés à l'article 5 à proposer ces tranches annuelles à la 50^e Réunion, sans autre retard, tel que convenu à présent :

Pays	Agence	Secteur	Tranche annuelle	Raison du retard
Argentine	ONUDI	Élimination des CFC	2006	En attente du rapport de vérification
Bangladesh	PNUD	Élimination de SAO	2005	Gouvernement a retardé la signature du document de projet
Bangladesh	PNUE	Élimination de SAO	2005	Gouvernement a retardé la signature du document de projet
Bangladesh	PNUD	Élimination de SAO	2006	Gouvernement a retardé la signature du document de projet
Bangladesh	PNUE	Élimination de SAO	2006	Gouvernement a retardé la signature du document de projet
Mexique	ONUDI	Élimination des CFC	2006	En attente du rapport de vérification
Venezuela	ONUDI	Élimination des CFC	2006	En attente du rapport de vérification

6. Inciter les pays visés à l'article 5 et les agences à proposer les tranches annuelles des accords pluriannuels à la première ou à la deuxième réunion de l'année.

d) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18 comprend 3 parties. La Section I contient des rapports périodiques sur la mise en œuvre de l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala et au Honduras et un programme d'assistance technique du PNUD en Afrique dont plusieurs aspects requièrent des orientations du Comité exécutif. La Section II contient des demandes spécifiques des Gouvernements du Chili, du Costa Rica et de Cuba pour des projets d'élimination approuvés et qui sont en cours de mise en œuvre. Conformément aux exigences relatives aux rapports, contenues dans les accords qui régissent la majorité des projets sur le

bromure de méthyle, et pour répondre aux demandes du Secrétariat aux agences concernées, la Section III contient des rapports périodiques sur les projets de bromure de méthyle en Bolivie, Côte d'Ivoire, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Jordanie, Kirghizistan, Turquie et Yémen.

Questions à traiter:

Projets sur le bromure de méthyle qui requièrent des orientations sur des enjeux précis

- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala : Des permis d'importation de bromure de méthyle pour 2005 ont été émis pour des quantités supérieures au niveau maximal de la consommation de bromure de méthyle sur laquelle le Gouvernement s'était engagé; un calendrier révisé de l'élimination du bromure de méthyle a été proposé par les principaux intervenants dont les niveaux de consommation dépassent les niveaux convenus par le Gouvernement et endossés par les Parties et le Comité exécutif;
- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Honduras : a) examiner un changement proposé dans le calendrier d'élimination du bromure de méthyle pour respecter le calendrier de la décision XVII/34; et b) établir quand l'ONUDI présentera une proposition pour l'élimination complète du bromure de méthyle; et
- Programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle dans un certain nombre de pays africains : a) implications des retards dans la mise en œuvre du projet en RD du Congo; b) examen des dispositions pour l'assistance technique au Mozambique en 2006; et c) établir si la consommation de bromure de méthyle au Swaziland correspond à des utilisations réglementées ou des applications de quarantaine avant expédition.

Demandes spécifiques pour des projets d'élimination en cours de mise en œuvre

- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Chili : une demande d'annulation du projet pour l'élimination de toutes les utilisations résiduelles du bromure de méthyle dans des applications sur les sols pour lutter contre les parasites et modification de l'accord actuel entre le Gouvernement du Chili et le Comité exécutif;
- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Costa Rica : une demande de prolongement de l'accord entre le Gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif pour l'élimination complète du bromure de méthyle;
- Plan national d'élimination des CFC à Cuba; une demande de transfert vers le PNUD des projets assignés à l'Allemagne et à la France, dans le cadre du plan d'élimination des CFC, et la désignation du PNUD comme agence principale.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

Projets sur le bromure de méthyle qui requièrent des orientations sur des enjeux précis

1. Demander à l'ONUDI de travailler étroitement avec le Gouvernement du Guatemala pour identifier les mesures qui pourraient accélérer l'élimination du bromure de méthyle dans ce pays; poursuivre la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle; et présenter une requête pour une autre révision du calendrier d'élimination inclus dans le projet suite à une décision de la Réunion des Parties sur la demande du Guatemala de réviser les références temporelles contenues dans la décision XV/34.

2. Étudier la demande du Gouvernement du Honduras de réviser le calendrier d'élimination du bromure de méthyle dans le projet approuvé pour correspondre au calendrier de la décision XVII/34 et établir si l'ONUDI pourrait présenter un plan d'activités et des exigences de financement à atteindre pour l'élimination complète du bromure de méthyle au Honduras.
3. Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle dans les pays d'Afrique; demander au Secrétariat d'envoyer une lettre invitant le Gouvernement de la RD du Congo à signer le contrat avec le PNUD et à soumettre le programme de travail au PNUD à la fin mai 2006 au plus tard; demander au Secrétariat d'envoyer une lettre au Gouvernement du Swaziland pour demander le dépôt d'un rapport d'ici la fin mai 2006 précisant la consommation actuelle de bromure de méthyle dans ce pays, et demander au PNUD de remettre un rapport d'achèvement à la 51^e Réunion.

Demandes spécifiques pour des projets d'élimination en cours de mise en œuvre

1. Étudier la demande du Gouvernement du Chili pour l'annulation du projet d'élimination de toutes les utilisations résiduelles du bromure de méthyle dans des applications sur les sols pour lutter contre les parasites et, en cas d'approbation, demander à la Banque mondiale de rembourser au Fonds multilatéral 691 703 \$US, plus des coûts d'appui de 51 878 \$US, correspondant à la tranche du projet déjà financé; étudier l'approbation des révisions associées à l'accord entre le Gouvernement du Chili et le Comité exécutif; et demander au PNUD de poursuivre la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle dans les secteurs des pépinières d'arbres fruitiers et du reboisement et déposer un rapport périodique à la 51^e Réunion.
2. Étudier la demande du Gouvernement du Costa Rica de réviser le calendrier d'élimination du bromure de méthyle inclus dans l'accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif et demander aussi au Gouvernement de ce pays et au PNUD d'inclure dans tous les programmes de travail futurs, des procédures pour accélérer l'introduction de technologies de remplacement à grande échelle dans le secteur des melons.
3. Demander au Secrétariat de présenter les résultats des discussions entre les intervenants impliqués dans le plan d'élimination pour Cuba.

Projets sur le bromure de méthyle ne comportant aucun problème en suspens

1. Prendre note des rapports périodiques sur les projets de bromure de méthyle présentés par les agences concernées au nom des Gouvernements de Bolivie, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Équateur, Égypte, Jordanie, Kirghizistan, Turquie et Yémen.

8. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/19 fournit des statistiques sur les propositions de projets reçues; présente les problèmes qui découlent de l'examen des projets et contient la liste

de tous les projets et de toutes les activités dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I) et la liste des projets recommandés pour un examen individuel (Annexe II).

Question à traiter :

- Proposition de Plan de gestion de l'élimination finale pour approbation globale.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Envisager la possibilité de demander au Secrétariat de proposer tous les futurs Plans de gestion de l'élimination finale de pays à faible volume pour approbation globale, à condition qu'ils respectent les politiques et les décisions pertinentes du Fonds multilatéral, qu'ils ne contiennent aucun enjeu de politique et que toutes les questions techniques et de coûts aient été réglées entre le Secrétariat et les agences bilatérales et/ou d'exécution concernées.
2. Approuver la liste des projets dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I).

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/20 : contient 10 projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne et du Japon, au titre de la coopération bilatérale. Sept projets sont traités dans ce document et les trois autres seront examinés au point 8 d) de l'ordre du jour, Autres projets d'investissement. Un projet présenté par le Gouvernement du Canada est recommandé pour approbation globale et a été examiné au point 8 a) de l'ordre du jour. Les autres propositions ont été recommandées pour un examen individuel.

Question à traiter :

- Demandes de compensation de la France, de l'Allemagne et du Japon sur leurs contributions de 2003 à 2005 pour le projet de démonstration sur les refroidisseurs;
- L'Allemagne a présenté aussi à cette réunion, à l'approbation du Comité exécutif, 6 projets, excluant le projet de démonstration sur les refroidisseurs, qui totalisent 3 864 008 \$US (incluant les frais d'agence) et qui dépassent 20 pour cent de sa contribution pour 2006 (2 894 744 \$US); et
- Quatre des 6 projets sont traités dans le document sur la coopération bilatérale et figurent sur la liste des projets recommandés pour un examen individuel. Ils incluent 2 tranches annuelles d'accords pluriannuels approuvés (2 408 400 \$US), un projet de renforcement des institutions (67 800 \$US) et une demande de préparation de projet (22 600 \$US).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Approuver la préparation d'un projet de Plan de gestion de l'élimination finale pour Sainte-Lucie, avec un niveau de financement de 30 000 \$US plus des coûts d'appui de 3 900 \$US à mettre en œuvre par le Canada, à la condition que dans l'élaboration puis la

mise en œuvre du Plan de gestion de l'élimination finale, le Canada soit tenu de prendre en compte la décision 47/10 e) concernant l'inclusion dans les permis d'importation des mesures de contrôle pour le bromure de méthyle, le CTC et/ou le 1,1,1-trichloroéthane et les CFC.

2. Approuver les tranches annuelles des accords pluriannuels et du renforcement des institutions demandées par l'Allemagne et informer la Réunion des Parties du fait qu'avec ces approbations l'Allemagne dépasse 20 pour cent de sa contribution pour 2006.
3. Envisager d'approuver ou pas toute préparation de projet pour l'élaboration d'un Plan de gestion de l'élimination finale requis pour la conformité s'il n'y a pas suffisamment de fonds dans l'allocation bilatérale de l'Allemagne durant la période 2006-2008 pour mettre en œuvre le projet.

c) Programmes de travail et amendements

i) Programme de travail du PNUD pour 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/21 contient 16 activités présentées par le PNUD, incluant 14 propositions de préparation de Plan de gestion de l'élimination finale dans des pays à faible volume, une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions et une demande de préparation de projet dans le secteur des solvants au Brésil. Toutes les propositions ont été recommandées pour une approbation globale et ont donc été examinées au point 8a) de l'ordre du jour.

Question à traiter : aucune.

ii) Amendements au programme de travail du PNUE pour 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/22 contient 26 activités présentées par le PNUE, incluant 7 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions. L'approbation globale est recommandée pour 22 de ces activités qui ont été examinées au point 8a) de l'ordre du jour. Deux activités reliées à des Plans de gestion de l'élimination finale seront examinées au point 8d) de l'ordre du jour sur les projets d'investissement. Une proposition d'augmentation du financement du renforcement des institutions est présentée pour un examen individuel ainsi qu'une autre proposition pour le renouvellement d'un projet de renforcement des institutions.

Questions à traiter :

- La 17^e Réunion des Parties a approuvé une augmentation de la consommation de référence du Yémen, la faisant passer de 349,1 à 1 796,1 tonnes PAO. Les valeurs de référence pour les halons et le bromure de méthyle ont aussi été augmentées. Le PNUE a déposé une demande pour une augmentation de 66 000 \$US dans la phase IV du projet de renforcement des institutions, approuvée à la 47^e Réunion au montant de 104 000 \$US pour deux ans.

- La phase III du projet de renforcement des institutions en Côte d'Ivoire a été approuvée à la 43^e Réunion pour une année seulement sans porter préjudice au fonctionnement du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal, étant donné la non-conformité de ce pays aux mesures de réglementation de l'Annexe E (bromure de méthyle) à l'époque. La Côte d'Ivoire est revenue à la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Envisager l'approbation d'une augmentation dans la phase IV du projet de renforcement des institutions pour le Yémen, proportionnelle à l'augmentation approuvée dans la consommation de référence de CFC, de halons et de bromure de méthyle.
2. Envisager l'approbation de la seconde année dans le projet de renforcement des institutions pour la Côte d'Ivoire, au montant de 53 170 \$US.

iii) Programme de travail de l'ONUDI pour 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/23 contient 10 activités présentées par l'ONUDI, incluant une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. L'approbation globale a été recommandée pour 8 activités, examinées au point 8a) de l'ordre du jour. Une activité de préparation de projet, pour la préparation d'un projet de compresseurs en Iran, est référée pour un examen individuel. Une activité dans le secteur des halons au Kirghizistan sera examinée au point 8d) de l'ordre du jour sur les projets d'investissement.

Question à traiter :

- Préparation d'un projet de conversion de compresseurs en Iran. Ce pays a reçu une approbation de principe pour un plan national d'élimination des CFC à la 41^e Réunion, d'un montant de 11 250 000 \$US. Le plan national d'élimination est actuellement en cours de mise en œuvre. Par conséquent, aucun autre financement n'est admissible dans les activités d'investissement pour appuyer l'élimination des CFC. La requête semble donc irrecevable.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait examiner s'il veut accepter ou rejeter la demande de fonds pour la préparation de projet.

iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/24 contient 2 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, présentées par la Banque mondiale. L'approbation globale est recommandée pour les deux demandes qui furent examinées au point 8a) de l'ordre du jour.

Question à traiter : aucune.

d) Projets d'investissement

i) Projets de démonstration de refroidisseurs

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25 contient des informations sur un projet régional de démonstration de refroidisseurs en Afrique, proposé par l'ONUDI, la Allemagne, l'Allemagne et le Japon ainsi qu'un programme mondial d'assistance technique pour le sous-secteur des refroidisseurs, proposé par le PNUE.

Question à traiter :

- Les 2 propositions de projets sont reliées à la décision 47/26 qui met de coté des fonds pour des projets de démonstration de refroidisseurs dans la région de l'Afrique et demande au PNUE de préparer une proposition de projet pour diffuser à l'échelle mondiale l'expérience acquise dans les projets de refroidisseurs. Les deux projets adhèrent aux décisions antérieures des 46^e et 47^e Réunions relatives aux projets de démonstration de refroidisseurs. Les fonds mis de coté dans le plan d'activités de 2005 pour ces projets seront pleinement utilisés avec ces approbations.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Envisager l'approbation des deux projets avec les niveaux de financement et les conditions indiqués dans le document.

ii) Autres projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/19 contient en Annexe II une liste de 13 projets recommandés pour un examen individuel. L'approbation globale est recommandée pour tous les autres projets d'investissement, continus et nouveaux, examinés au point 8a) de l'ordre du jour. Les surcoûts ont été acceptés dans tous les cas, à l'exception d'un projet qui était encore en cours d'examen au moment de la rédaction de ce document.

Question à traiter :

- Tableau de l'Annexe II (reproduit ci-dessous) : chacun des 13 projets devrait être examiné individuellement pour approbation. Les descriptions de projet et les observations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document de projet du pays concerné auquel il est fait référence dans le tableau.
(au besoin, le Secrétariat pourra présenter le ou les enjeux impliqués).

Liste des projets pour examen individuel

Pays	Projet	Secteur	Agence	No. De document
Projets proposés par l'Allemagne				
Afghanistan	Plan national d'élimination (2 ^e tranche)	Plan d'élimination	Allemagne	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/20
Brésil	Plan national d'élimination des CFC (3 ^e et 4 ^e tranches)	Plan d'élimination	Allemagne	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/20
Iran	Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de mise en Allemagne de 2006	Plan d'élimination	Allemagne ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/33
Papouasie-Nouvelle Guinée	Plan de gestion d'élimination finale des SAO (deuxième phase)	Plan d'élimination	Allemagne	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/36
Secteur de production				
Argentine	Stratégie d'élimination graduelle de la production de CFC-11 et de CFC-12 : programme annuel de 2006	Production de CFC	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/26
Chine	Élimination de la production et de la consommation de CTC comme agent de transformation et autres usages non-identifiés (phase I) : programme annuel de 2006	Production et consommation de CTC	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/28
Chine	Plan sectoriel d'élimination des SAO dans les applications d'agent de transformation (phase II) et la production correspondante de CTC : programme annuel de 2006	Production et consommation de CTC	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/28
Inde	Élimination graduelle du secteur de production des CFC : plan annuel de mise en œuvre pour 2006	Production de CFC	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/31
Venezuela	Plan national de cessation de la production de CFC (3 ^e tranche)	Production de CFC	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/40
Autres secteurs				
Chili	Projet-cadre final pour l'élimination de l'utilisation du CFC-11, CFC-12 et R-502 (CFC-115) dans la fabrication d'équipements de réfrigération	Réfrigération	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/27
Dominique	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (1 ^e tranche)	Plan d'élimination	PNUD, PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/29
Indonésie	Plan national d'élimination des CFC	Plan d'élimination	PNUD, Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/32
Saint Kitts et Nevis	Plan de gestion d'élimination finale des CFC (1 ^e tranche)	Plan d'élimination	PNUD, PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/38

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité pourrait envisager approuver chacun des 13 projets qui figurent dans la liste précédente, sur la base des informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant, y compris les observations du Secrétariat, tout autre document additionnel distribué conformément à la décision 41/80 et toute information additionnelle fournie à la réunion par le Secrétariat ou par l'agence d'exécution.

9. Programmes de pays

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/41 et Add.1 : contient la mise à jour du programme de pays de Bangladesh.

Question à traiter :

- Le Bangladesh a attiré l'attention sur les défis qui l'attendent pour parvenir à l'étape de réduction de 85 pour cent des CFC en 2007 compte tenu de sa consommation de CFC pour la production d'inhalateurs à doseur. Il a aussi attiré l'attention sur la décision XVII/14 des Parties qui demande au Comité exécutif d'examiner de telles situations et d'envisager des options qui pourraient remédier à cette situation de non-conformité potentielle.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Approuver la mise à jour du programme de pays du Bangladesh, en indiquant que cette approbation ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ces documents, ni de leurs niveaux de financement.
2. Envisager demander au Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution pertinentes, de préparer un document à remettre à la 49^e Réunion présentant les options pour faire face à la situation dans les pays auxquels fait référence la décision XVII/14 de la 17^e Réunion des Parties.
- 10. Examen plus approfondi du mandat, du budget et des modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables à la lumière des résultats de la réunion d'experts et des commentaires écrits proposés (suivi des décisions 46/36 et 47/52).**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/42 : le rapport sera émis suite à la réunion des experts qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 mars 2006.

Question à traiter : A venir

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport et discuter des termes de référence de l'étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables (suivi de la décision 46/36 et 47/52) à la lumière des conclusions présentées dans le rapport de l'atelier.

- 11. Rapport sur les choix pour une approche cohérente au traitement des revenus divers, des pertes et des gains liés au taux de change et des frais bancaires pour les financements approuvés par le Comité exécutif, et sur toutes les implications des autres approches (suivi de la décision 47/47)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/42 : fournit une description des revenus divers, des pertes et des gains liés au taux de change et des frais bancaires tels que chaque agence et le Trésorier les utilisent. Il suggère aussi des ajustements à faire sur la base de l'examen des termes comptables et fournit une approche commune pour traiter ces types de frais à l'avenir.

Question à traiter : A venir

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- A venir

12. Budgets révisés de 2006, 2007 et 2008 du Secrétariat du Fonds

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/44 : présente une révision des budgets de 2006, 2007 et 2008 approuvés à la 47^e Réunion du Comité exécutif par la décision 47/48 et qui figurent à l'Annexe XII du rapport de la 47^e Réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/61, Annexe XII).

Questions à traiter :

- Augmentation de 8,5 pour cent de l'échelle salariale et des indemnités du personnel du Service général à Montréal, à refléter dans les budgets de 2006-2008; et
- 150 000 \$US de frais de consultation, omis par inadvertance dans le budget de 2006 présenté à la 48^e Réunion et qui doivent être réintégrés dans le budget de 2006.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif est invité à approuver :

1. Une augmentation de 349 717 \$US dans le budget de 2006 pour couvrir les deux versements rétroactifs en 2005 et 2006 de l'augmentation salariale de 8,5 pour cent pour le personnel du Service général à compter du 1^{er} janvier 2005 et la somme de 150 000 \$US en frais de consultations, ce qui donne un budget total révisé pour 2006 de 5 085 732 \$US.
2. Une augmentation de 59 458 \$US dans le budget de 2007 et 82 198 \$US dans le budget de 2008 pour refléter l'augmentation de 8,5 pour cent des indemnités du personnel du Service général, ce qui donne des budgets révisés totaux de 2 838 261 \$US pour 2007 et 2 980 174 \$US pour 2008.
